

ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES PREVERT

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

Mardi 10 novembre 2020

Etaient Présents :

- Education Nationale : Mme M (Directrice – CM1/CM2b) – Mme C (CPb) – Mme S (CP/CE1) - Mr B (CE1a) – Mme N (CE1b) - Mme C (CE2b) – Mme G (CM1/CM2a) – Mme R (CM1/CM2b) – Mme C (CM1/CM2c) – Mme B (CM1/CM2d)
- Municipalité : Mme F (1ere Adjointe)
- Parents élus en présentiel : Mme D - Mme L - Mme P - Mme A
- Parents élus en distanciel : Mr P, Mme L F, Mme R, Mr G,

Excusés :

Mme L (IEN) - Mme L (CPa) – Mme L F (CE2a) - Mme L (CE2a) - Mr G - Mr T, Mr B, Mr B, Mme K, Mr P, Mme L, Mme O

ECOLE

La directrice remercie la municipalité pour le prêt de la salle du conseil municipal afin que ce premier conseil d'école puisse avoir lieu en présentiel dans le respect des conditions sanitaires actuelles.

1) Approbation du procès-verbal du Conseil d'Ecole précédent (19/06/2020)

Vote contre : 0 Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

2) Résultats des élections des représentants de parents d'élèves

Résultats des élections des parents d'élèves du vendredi 9 octobre 2020.

Inscrits : 430 ; votants : 254 ; votes blancs ou nuls : 30 ; suffrages exprimés : 224 ; Taux de participation : 59,07%, taux supérieur de 5% par rapport à l'an passé.

La liste " les parents d'élèves de l'école élémentaire Jacques Prévert" a été élue :

- Titulaires : Mme D, Mr T, Mr P, Mme K, Mme L F, Mme A, Mme L, Mr G, Mme R, Mme P, Mr P
- Suppléants : Mr B, Mme L, Mr B, Mr G, Mme O

3) Fonctionnement du Conseil d'Ecole (voir annexe 1)

La directrice rappelle les points essentiels du règlement du Conseil d'école et notamment que le conseil d'école s'occupe du fonctionnement général et global de l'école (on ne parle ni des cas particuliers, ni des contenus d'enseignement).

Le conseil d'école est régi par le décret n°90-788 du 6 septembre 1990 qui décrit le fonctionnement et l'organisation du conseil d'école. Il précise que le conseil d'école peut avoir son propre règlement intérieur de fonctionnement.

- Les parents élus représentent l'ensemble des parents de l'école, par conséquent le conseil d'école présente des questions globales sur la vie de l'école et l'amélioration des conditions d'accueil et non sur des situations d'élèves en particulier.
- Les débats restent courtois et dépourvus de toute agressivité.
- Les parents suppléants n'ont pas le droit de vote mais ils peuvent assister à tous les conseils d'école s'ils le souhaitent.
- Le secrétariat est assuré par un enseignant, mais si les parents le souhaitent, un parent pourra assurer conjointement ce secrétariat. Le compte-rendu est validé par un représentant. Le procès-verbal est de la responsabilité de la présidente du conseil d'école qui le signe, puis le fait contresigner par le(s) secrétaire(s) avant diffusion.
- L'ordre du jour est établi par la présidente du conseil, c'est-à-dire la directrice de l'école. Il doit être respecté tel qu'il a été établi sur l'invitation.
- Un « timing » doit être respecté pour permettre de voir tous les points inscrits. Les questions diverses d'intérêt général sont remises à la directrice une semaine avant le conseil d'école.
- Les envois de courriers aux membres du conseil d'école seront faits par courrier électronique. Les convocations sont établies 15 jours avant la réunion.
- Les membres du conseil d'école sont tenus au droit de réserve pour tous sujets impliquant une personne.
- La diffusion du procès-verbal vers les familles s'effectuera de la façon suivante :
 - un envoi par mail aux membres du conseil
 - un affichage sur le panneau à la grille d'entrée du portail (accès 6)
 - une distribution papier sur demande aux parents qui le souhaitent (l'information sera donnée par mail)
 - un affichage sur le site internet de l'école de manière anonymée.

Les représentants des parents d'élèves ont une boîte aux lettres destinée aux parents de l'école. Ces derniers peuvent y déposer leurs questions, afin de les soumettre au conseil d'école.

Plus de DDEN sur l'école.

4) Calendrier

Dates des prochains conseils d'école : le vendredi 12 février 2021 à 18h et le vendredi 18 juin 2021 à 18h

5) Modalités des prochaines élections des représentants de parents d'élèves

Afin de faciliter le déroulement des élections de représentants de parents d'élèves et au vu de la situation sanitaire actuelle, la directrice propose un vote pour un suffrage par correspondance exclusivement à partir de la rentrée 2021.

Vote contre : 0 Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

Un parent d'élève interroge la directrice sur le pourcentage de vote par correspondance cette année. Elle nous informe que moins de 10 parents sont venus voter au bureau de vote.

6) Règlement intérieur et charte d'usage des TICE (voir annexes 2 et 3)

Deux modifications ont été apportées :

- l'un concernant le paragraphe 2.5 sur les Horaires et aménagement du temps scolaire : Toutes les classes du CP au CM2 entrent et sortent par la cour (accès 5 ou accès 6) ; les horaires sont modulés en fonction du protocole sanitaire mais restent inchangés dans le règlement intérieur ;
- l'autre concernant le paragraphe 6 sur la concertation entre les familles et les enseignants : Ajout de la phrase « La participation et la confiance des parents à l'action éducative est déterminante pour la réussite et le bien être des élèves. »

Le règlement intérieur de l'école est approuvé à l'unanimité.

La directrice présente la charte d'usage du matériel informatique et des outils numériques pour l'année scolaire.

7) Structure et effectifs de l'organisation pédagogique pour l'année scolaire 2020/2021

La directrice donne les chiffres exacts du mois de novembre 2020 : 11 classes – 269 élèves – le même nombre que l'année scolaire dernière

Effectif/classe : CPa (22) – CPb (22) – CP/CE1 (20) – CE1a (23) – CE1b(24) – CE2a (24) – CE2b (25) – CM1/CM2a (28) – CM1/CM2b (28) – CM1/CM2c (27) – CM1/CM2d (26)

Effectif/niveau : CP (51) – CE1 (60) – CE2 (49) – CM1 (56) – CM2 (53)

Une nouvelle enseignante a été nommée sur l'école : Mme R qui assure le complément de service de la directrice les lundis et mardis.

La directrice rappelle que l'élaboration d'une structure d'école ainsi que l'affectation dans les classes de chaque enfant demande un travail pédagogique important. Toute l'équipe enseignante participe à ce travail. Les demandes particulières de familles quant à l'affectation de leur enfant ne peuvent absolument pas être prises en compte. Cette structure d'école respecte également la demande institutionnelle de 24 élèves maximum dans les classes de CP et de CE1. Concernant le cycle 3, le choix a été fait de conserver la structure des 4 classes de CM1-CM2. Seuls quelques élèves de CM1 sont restés dans la même classe en CM2 avec la même enseignante en fonction des besoins pédagogiques de l'équipe.

8) APC : Organisation

L'organisation retenue pour cette année scolaire par l'équipe enseignante est la suivante : 2 à 3 séances de 30 minutes par semaine, sur le temps de la pause méridienne, chaque enseignant étant libre de choisir son temps d'APC : 12h10 à 12h40 ou 13h20 à 13h50. L'horaire des APC est variable en fonction du protocole sanitaire en place et de l'heure à laquelle déjeunent les différents groupes. Les séances d'APC ont été axées sur la lecture et la compréhension ainsi que la numération pour ce début d'année scolaire.

9) Projet d'école 2016/2020 : Présentation

Le Projet d'école est commun avec l'école maternelle et est remis aux membres du Conseil d'Ecole. Ce projet est valide sur la période 2016/2020. Il sera révisé dans le courant de cette année scolaire.

Les 2 axes du Projet d'Ecole actuel sont :

- Favoriser et améliorer la compréhension pour tous les élèves
- Eveiller la curiosité et l'envie d'apprendre

Le projet d'Ecole intègre obligatoirement :

- Un volet numérique (découverte et approfondissement de l'outil informatique)
- Un parcours citoyen (apprentissage des règles de vie, élection des délégués de classe)
- Le parcours d'éducation artistique et culturelle (expositions d'œuvres, visites de musées...)

L'ensemble des projets des classes est pensé en fonction du projet d'école (ex : les projets cycle2 et cycle 3 en coopération avec la Flume – voir paragraphe suivant)

10) Projets pédagogiques 2020/2021

Au vu du contexte sanitaire actuel mais également du bilan financier de l'APE, peu de projets peuvent être mis en œuvre : beaucoup trop d'incertitudes sont présentes quant à la faisabilité des sorties notamment. Cependant, l'équipe pédagogique a fait le choix de conserver des projets inter-cycle et compatibles avec la crise sanitaire actuelle.

Les projets pour toutes les classes :

- Projets en coopération avec la Flume :
 - o Cycle 2 (deux projets distincts) => un projet autour du conte en collaboration avec la Flume. Un second sur le bien-être à l'école. Le projet est en collaboration avec La Flume et une maman d'élève propose une séance de réflexologie plantaire pour les classes inscrites dans ce projet. L'équipe enseignante exprime le souhait d'une intervention d'une sophrologue dans le cadre du projet bien-être mais le budget de l'APE limite ce type d'intervention. La question est posée à la municipalité afin de financer ce type d'intervention.
 - o Cycle 3 => projet autour de l'orchestre symphonique. Ce projet a été choisi car il est en rapport avec la proposition du spectacle de la municipalité (orchestre national de Bretagne).
- Bibliothèque municipale (5 parcours dans l'année scolaire) : toutes les classes → lorsque c'est possible
- Les Incorruptibles : toutes les classes
- Rallye-lecture et/ou Mathéros : toutes les classes
- Projet « Un chemin, une école » avec étude et création de randonnées pédestres → sous réserve de faisabilité
- Concert de l'orchestre Symphonique de Bretagne (OSB) au Sabot d'Or le 20 mai : les 4 classes de cycle 3 → sous réserve de faisabilité
- Projet TNB : un refus pour l'instant, demande en cours pour la période 3 pour les CM2
- Intervention des étudiants STAPS en périodes 3 et 4 (cycle 3) → sous réserve du protocole sanitaire
- Séquence de natation pour tous les élèves de CM2 : le vendredi de 15h15 à 15h45 à la piscine de Montfort → sous réserve du protocole sanitaire
- La caravane ensorcelée pour les 3 classes de CE1 (visionnage de courts métrages)

- Ecomusée de la Bintaïnais pour les CP → Sortie initialement prévue le 26/11/20, annulée pour cause de confinement

11) Sécurité

Le PPMS (plan particulier de mise en sécurité) est partagé en deux points : les risques majeurs et l'attentat intrusion.

1. PPMS « risques majeurs » : est à mettre en place dans le cas d'un accident de camion contenant des substances chimiques, d'une tempête ou d'une inondation. Nous devons nous confiner à l'intérieur de l'établissement. Le confinement se fait dans chaque classe. Un exercice aura lieu durant l'année. En cas d'alerte, les parents sont priés de ne pas « envahir » la ligne téléphonique de l'école et de ne pas venir chercher leur enfant à l'école. En général, un confinement dure entre 2 et 3 heures.
2. PPMS « attentat / intrusion » : est à mettre en place en cas d'intrusion malveillante. Il existe deux exercices différents : un exercice de confinement et un exercice de fuite. Le premier a été réalisé le 15 octobre 2020 dans chaque classe. Les élèves se cachent sous les tables ou contre les murs de façon à ne pas être vus par les ouvertures de classes. Le travail avec les enfants a été également axé sur le silence total dans chaque classe. Cet exercice a été explicité en amont par les enseignants. L'exercice a duré 15 minutes. Il a été réalisé de façon satisfaisante même si le silence complet est difficile à garder pour les élèves.

Des alarmes ont été installées dans les classes pour pouvoir faire le deuxième exercice. Elles sont différentes de l'alarme incendie, elles sont à la fois lumineuses et sonores. L'école sera évacuée en totalité (maternelle et élémentaire) vers le square du restaurant scolaire. Cet exercice « fuite » sera fait au cours du mois d'avril.

Trois exercices incendie sont également à réaliser au cours de l'année scolaire. L'un d'eux a déjà eu lieu le 6 octobre 2020. Tout s'est bien déroulé. Le temps d'évacuation des classes a été de moins d'1 min 30 sec. Le système d'alarme incendie fonctionne correctement. La directrice consigne ces exercices dans un registre de sécurité.

MUNICIPALITE

1) Remerciements

- Services techniques : L'équipe enseignante tient à remercier chaleureusement Messieurs M et D pour leur implication au sein de l'école dans la réalisation des travaux et de la maintenance. La directrice précise que les services techniques sont à l'écoute de l'école et très réactifs.
- Projet culturels : Le partenariat avec la bibliothèque municipale est très apprécié de l'équipe enseignante. Mme F (responsable pôle culturel) propose aux classes diverses activités (Ciné-concert, ateliers autour du cinéma). Les collègues souhaitent que ces activités perdurent car elles sont d'une grande qualité.

2) Investissements et subventions pour l'année 2020

L'équipe enseignante tient à remercier la mairie et le service technique pour tous les travaux effectués durant cette année et les investissements consacrés à l'école élémentaire :

- La poursuite de l'entretien et de la peinture des classes
- L'installation des anti-pince-doigts sur les deux portes du couloir donnant sur la cour (en face des classes S15 et S16)
- La pose d'autocollants opaques pour les vitres du couloir de la classe S11
- La pose de lino au-dessus du tableau dans classe S21 pour faciliter l'affichage
- La poursuite de l'installation informatique avec le changement (agrandissement) de la baie de brassage
- La connexion internet à l'étage en salle S28
- L'équipement classe S15 avec un poste maître
- L'installation d'un VPI dans la classe S16 avec pose d'un tableau blanc
- La dotation de 3 ordinateurs élèves dans les classes S15 et S22 (1 en S15 et 2 en S22)
- Le remplacement de 2 ordinateurs élèves dans la classe S21
- La dotation d'une imprimante pour la classe S24
- La dotation de 12 casques audio pour l'informatique ou coin écoute dans les classes
- Repeindre les tracés des jeux de cour (terrains+marelles)
- 20 tabourets culbuto (3-4 par classes) pour les classes S19-20-21-14-22-23 pour le coin informatique
- Un meuble à casiers de rangement pour la classe S21
- Un meuble à 30 casiers pour chaque élève (1 par élève) pour la classe S16
- Le remplacement de 2 tableaux noirs par des tableaux blancs (compatibles VPI pour un aménagement ultérieur)
- 2 grandes armoires de rangement dans la classe S13

3) Bilan du dernier PEDT

Ce projet est rédigé avec la participation de tous les acteurs : parents, associations, collectivité, écoles et il est présenté aux services de l'Education Nationale et de la jeunesse et sport. Nous sommes à peu près à la moitié du PEDT, qui a été rédigé pour une durée de la période de 2018 à 2021. Les objectifs actuels, signés par jeunesse et sport et EN, sont : rendre les enfants éco citoyens et améliorer la sécurité des enfants sur le territoire. Pour rendre les enfants écocitoyens, une initiation au tri des déchets est réalisée. Le PEDT rassemble tous ses membres au sein d'un comité de pilotage. La municipalité propose de reprendre ce travail et de le poursuivre. Il a été envisagé un comité de pilotage le 1er décembre mais cela ne sera pas possible.

Un exemple d'application du PEDT est donné : au restaurant scolaire, pour lutter contre le gaspillage alimentaire est programmé cette année un concours de réduction des déchets, d'économie d'eau à la cantine (ne pas remplir les carafes entièrement car elles sont vidées à chaque changement de classe). Le projet est évalué et la municipalité demande aux parents d'élèves de s'engager dans ce PEDT. Une réunion de comité de pilotage sera bientôt prévue, les parents d'élèves sont concernés et invités à s'y associer. L'objectif : relancer le PEDT avec les nouveaux acteurs.

Questions

- *Interrogations concernant les masques "sourire-transparent" : ces masques ont-ils été testés dans l'établissement ? Est-il envisageable que les enseignants puissent en bénéficier ?*

Ces masques ne sont pas testés à l'école et ils ne pourront pas l'être. Le ministère de l'éducation nationale via notre inspection distribue à chaque enseignant des masques répondant à des normes strictes afin de respecter le protocole sanitaire national (que vous trouvez sur education.gouv.fr ou sur le site de l'école).

- *questionnement sur la cantine : A quelle heure déjeune chaque groupe classe ? Combien de temps ont environ les enfants pour déjeuner ?*

Pour la municipalité, l'objectif est que chaque enfant ait 30 minutes pour manger.

12h00- 12h30 les CP avec les enfants du Sacré Cœur de CP, puis tous les autres élèves du sacré Cœur de 12h30-13h

13h00-13h45 CE et CM en roulement.

La municipalité reconnaît qu'il arrive que certains CM arrivent tard à la cantine. Avant le confinement, des ajustements étaient possibles mais cela n'est plus envisageable avec le protocole car plus de 300 enfants de l'école élémentaire déjeunent à la cantine pour approximativement 40/45 places.

Les parents demandent qu'une collation soit donnée aux enfants le matin. L'équipe enseignante rappelle que la gestion des problèmes d'allergie, le contenu du goûter, ainsi que l'échange de goûter ont amené à arrêter cette collation.

Les parents d'élèves soulèvent la question de changer les horaires entre la maternelle et l'élémentaire mais cela n'est pas envisageable pour la municipalité car différentes contraintes s'ajoutent.

En cas de mauvaise météo, quelles solutions de replis sont proposées aux élèves mis à part le préau ?

En cas de mauvaise météo, les enseignants font la récréation dans leur classe.

Sur la pause méridienne, un groupe d'élèves peut se rendre en BCD. La récréation dans les classes sur ce temps est impossible car les enseignants y travaillent et que le nombre d'animateurs n'est pas ajusté au nombre de classes : Il y a 6 animateurs pour 11 classes.

Une solution pourra être envisagée l'année prochaine : l'Algeco de la garderie sera bientôt dans la cour.

- *en cas de fermeture de l'école, que pourrions-nous faire, en tant que représentants des parents, pour apporter notre soutien afin de maintenir le lien avec toutes les familles ?*

C'est une très bonne question qui mérite réflexion en équipe de notre côté.

Les parents d'élèves s'interrogent sur les équipements à disposition des familles. L'équipe enseignante répond que le sondage auprès des élèves sur le matériel à disposition à la maison a été fait pour chaque classe. Il est envisagé un prêt d'ordinateurs portables à des familles à partir de la classe mobile. La question se pose sur les critères de prêt et quelles seraient les modalités envisageables. Les représentants de parents d'élèves précisent qu'un livret où ils se présentent sera bientôt disponible pour tous les parents d'élèves.

- *Suite à diverses bagarres parmi les élèves de CM1/CM2 rapportées lors des réunions de rentrée, des parents s'interrogent : Est-ce que les parents sont prévenus quand leur enfant est concerné par une bagarre ? Que l'école met-elle en place pour apaiser les tensions entre les enfants et faire en sorte que cela ne se reproduise plus ?*

Ces faits se règlent au cas par cas avec les intéressés (enfants et/ou parents). Les tensions de début d'année se sont apaisées. Les enseignants ont mis en place dès la rentrée des règles de vie de la classe et de l'école et y reviennent régulièrement et dès que besoin. Le rappel des règles du bien vivre ensemble par les parents auprès de leurs enfants est également primordial pour la synergie éducative et le bien-être des enfants.

La municipalité rappelle que l'école et le périscolaire partagent le même objectif, il faut espérer qu'il ne soit pas nécessaire de le stipuler lors d'un objectif du PEDT.

- *L'école pourrait-elle mettre en place un agenda numérique ?*

C'est une question à laquelle nous ne pouvons répondre pour le moment et qui demande une concertation de l'équipe pédagogique. Nous ne sommes pas dotés des mêmes outils que le collège et la prise en note des devoirs (copie, organisation...) fait partie de l'apprentissage également.

Les parents précisent que cette demande est formulée essentiellement pour les devoirs qui ne sont pas toujours pris correctement.

Les parents interrogent l'équipe enseignante sur les masques des enfants : ils le portent bien dans l'ensemble et s'adaptent. Les parents demandent que le masque ne reste pas sous le menton lors du repas du midi à la cantine. L'information a été prise en compte par la municipalité.

Pour information le masque est changé à 14h, lors du retour en classe, après la cantine.

Les représentants de parents d'élèves souhaitent pouvoir rencontrer le périscolaire : la municipalité envisage à ce titre de relancer une commission sur le périscolaire.

Séance levée à 19h50.

Mme R N

Enseignante

Mme D M

Directrice